

En Partenariat avec  RÉGION NORMANDIE	 IFAS/IFAP	 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	 ars Agence Régionale de Santé Normandie
INSTITUT DE FORMATION AIDE-SOIGNANT(E)			
NOTICE DE LA SÉLECTION POUR L'ENTRÉE EN IFAS GROUPEMENT NORMANDIE RENTRÉE JANVIER 2026			

POUR S'INSCRIRE

Télécharger le [règlement des épreuves de sélection 2025](#)

Rendez-vous sur la plateforme de préinscription.

<https://myselect-normandie-as.epsilon-informatique.net/g/groupement-normandie-as>

Prendre connaissance de l'intégralité du règlement des épreuves de sélection 2025.

Créez un seul compte

S'inscrire.

Une seule inscription à la sélection doit être faite pour l'ensemble des IFAS du groupement Normandie.

Remarque : Utiliser une seule adresse mail valide. La date de la première inscription fait foi.

En cas de doublon, une seule inscription sera conservée.

Télécharger la [notice du groupement Normandie IFAS CHOIX 1](#)

Prendre connaissance de l'intégralité de la notice.

Cette notice comporte l'ensemble des informations permettant la constitution de votre dossier.

Choisissez entre 1 et 2 Instituts IFAS

Classez les IFAS selon votre préférence.

Le choix 1 est votre IFAS prioritaire où vous allez présenter les épreuves de sélection

Remarque : Si vous ne formulez qu'un seul choix vous perdez vos chances de classement sur un autre institut et d'admission pour l'année 2025 / 2026.

Complétez les informations générales

Remarque : Être attentif à l'exactitude de vos coordonnées téléphoniques et de votre adresse mail.

En Partenariat avec  RÉGION NORMANDIE	 IFAS/IFAP	 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	 ars Agence Régionale de Santé Normandie
INSTITUT DE FORMATION AIDE-SOIGNANT(E)			
NOTICE DE LA SÉLECTION POUR L'ENTRÉE EN IFAS GROUPEMENT NORMANDIE RENTRÉE JANVIER 2026			

Complétez le Titre d'inscription

Si vous souhaitez une diffusion des résultats sur internet cocher « **autorisation des résultats sur internet** ».

Validation

Attention une fois l'inscription validée, aucune modification sera possible.

Télécharger l'attestation récapitulative

Depuis la plateforme et après validation.

Envoyez le dossier complet en format papier à l'institut du choix n°1

☒ Incluez l'attestation récapitulative et l'ensemble des pièces, listées dans cette notice (page 7) à l'institut de votre choix n°1.

Remarque : Déposez à l'institut du choix 1 ou envoyer par courrier en format papier avant la date limite de dépôt précisé dans le calendrier.

Passez un seul entretien

Dans l'institut du choix n°1.

ATTENTION : LES CONVOCATIONS SERONT ENVOYÉES PAR MAIL A L'ADRESSE INDIQUÉE LORS DE L'INSCRIPTION

Affectation finale

Selon votre classement et vos choix dans la limite des places ouvertes des IFAS.

En Partenariat avec  RÉGION NORMANDIE	 IFAS/IFAP	 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	 ars Agence Régionale de Santé Normandie
INSTITUT DE FORMATION AIDE-SOIGNANT(E)			
NOTICE DE LA SELECTION POUR L'ENTREE EN IFAS GROUPEMENT NORMANDIE RENTREE JANVIER 2026			

PLACES OUVERTES DANS LE GROUPEMENT

La sélection aide-soignant est mutualisée. Elle est organisée en partenariat avec les autres Instituts de Formation d'Aide-Soignant(e) de la Région Normandie.

VILLE	INSTITUT	ADRESSE	TELEPHONE	PLACES OUVERTES ¹	MOIS DE RENTREE
14 - Vire	IFAS du GHT Les collines de Normandie	1, Rue Georges Fauvel 14500 Vire secretariat.ifas.vire@ght-cdn.fr	02 31 66 24 60	13	Janvier 2026
27 - Evreux	IFAS Hôpital Privé Pasteur	58 Boulevard Pasteur 27025 Evreux cpe.ifas@vivalto-sante.com	06 75 19 77 90	8	Janvier 2026
50 - Coutances	IFAS du CH Méorial - site de Coutances	242, Rue de l'exode, Lycée Curie Corot 50000, Saint-Lô scr.ifsi.s@ch-stlo.fr	09 71 00 76 56	8	Janvier 2026

CALENDRIER

<u>INSCRIPTIONS</u> Du 22 septembre 2025 au 22 octobre 2025	Le dossier d'inscription peut être déposé à l'institut dans une enveloppe ou être adressé par courrier postal (Cachet de la poste faisant foi) <u>au plus tard le 22 octobre 2025 à 17h00.</u> A l'institut du choix n°1
<u>ENTRETIEN A L'ORAL</u> Du 06 octobre 2025 au 14 novembre 2025	Les convocations pour l'entretien seront uniquement envoyées par mail à l'adresse du candidat.
<u>RESULTATS D'ADMISSION</u> Mercredi 26 novembre 2025 à partir de 14h00	Les résultats des épreuves de sélection seront affichés à l'IFAS et publiés sur les sites internet des instituts. Chaque candidat est informé personnellement par mail de ses résultats. Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.
DATES DE FORMATION : RENTREE DE JANVIER : Du 05 janvier 2026 au 04 décembre 2026	

¹ Cette capacité est calculée sur les effectifs de la carte des formations régionale 2025. Elle tient compte des reports et du pourcentage réservé, par chaque institut, à l'admission des candidats agents de service et agents de service hospitalier qualifiés. Le nombre définitif de places peut évoluer selon l'admission des candidats en report et des agents de service.

En Partenariat avec  RÉGION NORMANDIE	 IFAS/IFAP	 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	 ars Agence Régionale de Santé Normandie
INSTITUT DE FORMATION AIDE-SOIGNANT(E)			
NOTICE DE LA SELECTION POUR L'ENTREE EN IFAS GROUPEMENT NORMANDIE RENTREE JANVIER 2026			

CONDITIONS MEDICALES D'ADMISSION

CONDITIONS OBLIGATOIRES

Arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

« L'admission définitive est subordonnée :

- ✓ A la production, au plus tard le 1^{er} jour de la rentrée, d'un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'élève ne présente pas de contre-indication physique et psychologique **à l'exercice de la profession ;**
- ✓ A la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, **d'un certificat médical de vaccination conforme à la réglementation en vigueur** fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France. ;

ATTENTION : Afin de pouvoir suivre la formation comme précisé ci-dessus, les élèves devront être conformes à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France. Pour cela ils devront être à jours des vaccinations suivantes :

- **Hépatite B ou immunisation**
- Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite

D'autres vaccinations sont recommandées notamment pour les stages :

- Coqueluche (vaccination qui peut être rendue obligatoire au regard des épidémies dans certains secteurs de soins)
- Rougeole ; Oreillon ; Rubéole
- Grippe saisonnière

Il est donc nécessaire d'anticiper la mise à jour obligatoire de ces vaccinations avant la date de rentrée en formation. La mise en stage est subordonnée à la production d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues.

Si vous n'êtes pas vacciné(e) conformément aux exigences, les stages non effectués seront reprogrammés ultérieurement, pouvant retarder l'obtention du diplôme de plusieurs mois.

INFORMATIONS POST-ADMISSION

La formation a un coût pédagogique. Il est nécessaire d'anticiper les modalités de financement de votre formation et vos ressources. Le financement de l'année de formation dépend de votre **situation la veille de votre entrée en formation**.

Pour pouvoir bénéficier d'un financement par la Région en tant que demandeur d'emploi, un justificatif d'inscription à France Travail devra être fourni.

Si vous avez suivi une formation diplômante ou certifiante financée par la Région il y a moins de 10 mois (ex : titre professionnel ADVF), vous ne pourrez pas bénéficier d'un financement pour votre formation d'Aide-Soignant.

Cette règle ne s'applique pas pour les personnes en poursuite de scolarité.

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Notice à conserver



Avant d'entrer en institut de formation sanitaire ou sociale en Normandie, vous devez impérativement vous assurer du mode de financement de votre formation et de vos ressources⁽¹⁾ pendant la durée de votre formation.

VOUS ETES	QUI FINANCE VOTRE FORMATION ? (2)
En poursuite de scolarité : - Titulaire du baccalauréat depuis moins de 4 ans - ou - En études (scolarité sans interruption pendant plus d'une année)	Région
Demandeur d'emploi sans emploi	Région ou OPCO ⁽³⁾ (si éligible)
Salarié en CDD (droit privé ou public) ou Salarié en CDI inférieur ou égal à 24h / semaine	
Salarié en CDI supérieur à 24h / semaine	Employeur ou OPCO
Contrats aidés, Contrat de Sécurisation Professionnelle, service civique	Région
Agent de la fonction publique (Titulaire, stagiaire, contractuel en CDI, en disponibilité, inscrit ou non à Pôle-Emploi)	Employeur ou OPCO
En formation financée par la Région	Vous-même ⁽⁴⁾
Dans une autre situation	Vous-même

(1) Ressources : bourse régionale sur critères sociaux, allocation chômage, maintien de rémunération, ...

(2) Conformément aux règles de financement régionales et sous réserve de modifications

(3) OPCO : Opérateurs de Compétences (Santé, Cohésion Sociale, ANFH, Dispositif de transition professionnelle ...)

(4) Cf paragraphe 2.5 « délai de carence » des règles de financement régionales

Votre statut est considéré la veille de l'entrée en formation.

Pour les formations pluriannuelles, ce statut est révisable tout au long du cursus de formation (justificatifs à transmettre en début d'année).

En cas de non-production des pièces demandées dans les délais impartis, le coût de la formation vous sera facturé.

plus d'infos sur :
parcours-metier.normandie.fr

0 800 05 00 00 



En Partenariat avec 		 
INSTITUT DE FORMATION AIDE-SOIGNAN(E)		
NOTICE DE LA SELECTION POUR L'ENTREE EN IFAS GROUPEMENT NORMANDIE RENTREE JANVIER 2026		

BOURSES D'ETUDE REGIONALE

Les élèves en poursuite de scolarité, ou sorti du système scolaire depuis moins de 9 mois, peuvent obtenir une **bourse attribuée par la région**. Celle-ci est accordée en fonction des ressources de l'année N-2 (soit des parents, du conjoint.e, soit les ressources personnelles).

La demande est faite après la confirmation d'entrée en formation sur le site du CROUS de Normandie onglet « *bourses paramédicales et sociales* » (<http://www.crous-normandie.fr/>).

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site « *parcours-métier* » de la Région Normandie (<https://parcours-metier.normandie.fr/>) à la rubrique « *se former aux métiers du sanitaire et social* ».

REMUNERATION DES STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les élèves demandeurs d'emploi sortis du système scolaire depuis au moins 9 mois et non indemnisés par France Travail peuvent percevoir la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle. Celle-ci est accordée à hauteur de 4,77 € par heure de présence effective en formation / stage (soit 723 € mensuels pour 35h de formation hebdomadaires) et peut être complétée par différentes aides connexes.

Le dossier de rémunération est constitué en lien avec l'institut lors de l'entrée en formation. Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site [Parcours métier](#) de la Région Normandie (onglet « *se former tout au long de sa vie* ») ou contacter le numéro gratuit Parcours Métier au 0 800 05 00 00.

En Partenariat avec  RÉGION NORMANDIE	 IFAS/IFAP	 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	 ars Agence Régionale de Santé Normandie
INSTITUT DE FORMATION AIDE-SOIGNAN(E)			
NOTICE DE LA SELECTION POUR L'ENTREE EN IFAS GROUPEMENT NORMANDIE RENTREE JANVIER 2026			

PIECES A FOURNIR

Tout dossier incomplet, non conforme à la date de clôture de la sélection et/ou transmis hors délai sera refusé.

- ☐ L'attestation récapitulative téléchargée après la préinscription par le candidat sur la plateforme Myselect ;
- ☐ Le document d'autorisation de transmission de données (Annexe 1) ;

Les éléments constitutifs du dossier et classés dans l'ordre ci-dessous :

- ☐ Une copie lisible couleur recto-verso de la carte d'identité ou du passeport ;
- ☐ Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation ;
- ☐ Une lettre de motivation manuscrite (écrit à la main) ;
- ☐ Un curriculum vitae ;
- ☐ Un document manuscrit (écrit à la main) relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas **deux pages** (Annexe 2) ;
- ☐ Selon la situation du candidat, une copie des originaux des diplôme(s) ou titres obtenu(s) traduits en français ;
- ☐ Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires ;
- ☐ Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;
- ☐ Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, joindre une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. A défaut, le candidat produit tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.
- ☐ Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive, service civique, ...) ou scolaire en lien avec la profession d'aide-soignant.
- ☐ Livret de suivi pour les candidats qui ont bénéficié d'un parcours sur le dispositif #Avenir et Savoirs Essentiels.

Aucun frais afférent à la sélection n'est facturé aux candidats conformément à l'arrêté en vigueur.

Envoyez l'ensemble des pièces à l'institut **de votre 1^{er} choix**

Avant le **22 octobre 2025 minuit, dernier délai** :

(A l'adresse **indiquée dans le tableau « Places ouvertes dans le groupement »**)

En Partenariat avec  RÉGION NORMANDIE	 IFAS/IFAP	 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	 ars Agence Régionale de Santé Normandie
INSTITUT DE FORMATION AIDE-SOIGNAN(E)			
NOTICE DE LA SELECTION POUR L'ENTREE EN IFAS GROUPEMENT NORMANDIE RENTREE JANVIER 2026			

AUTORISATION DE TRANSMISSION DES DONNEES (Annexe 1)

Je soussigné(e), (Nom Prénom) _____ candidat(e) aux épreuves de sélection pour l'admission 2025-2026 en Institut de Formation d'Aide-Soignant :

Déclare être informé(e) que :

- Les informations (personnelles, administratives et relatives à ma scolarité) recueillies par l'institut font l'objet d'un traitement informatique ayant pour objectif de gérer mon inscription, ma formation ainsi que mon dossier.
- Certaines de ces données sont transmises à la Région Normandie afin d'organiser la consolidation des données qualitatives, quantitatives et financières relatives à la formation professionnelle et à des fins d'analyse et de gestion de mon compte personnel de formation (CPF).
- Ces données sont conservées pendant 120 mois après la fin de ma formation par l'institut de formation.
- Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, je bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui me concernent et que je peux exercer auprès de la Région Normandie.

Fait à _____, le ____ / ____ / ____

NOM Prénom du candidat OU du représentant légal
si candidat mineur

Signature précédée de la mention « Lu et approuvée »

NOM/Prénom : _____